

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 08 juillet 2024 à 18h00

Amand Magnazeix, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice MIRGUET, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin

Présent : Mrs MIRGUET Patrice, AUPETIT Francis, FEYSSAT Bruno, LEROUX Pierre, PREVOST Christian, VIDAL Jean-Marie,

Mme FEYSSAT Séverine, MONNEAU Christelle, ALVES PIRES Cécile, TONIAL Brigitte

Absents excusés :, SERRIER Bertrand, PINET Geneviève,

Absent non excusé : HENRION Mounia

Procurations :

Secrétaire de séance : FEYSSAT Bruno

Le Quorum est atteint

### **Délibération 2024-0032- Retrait du Projet de construction d'un appentis et de la subvention DETR 2024**

Mr le Maire explique que le projet de construction de l'appentis est toujours en attente, car la révision du plan local d'urbanisme intercommunal est toujours en cours et ne sera pas effectif avant la fin de l'année, sans compter sur les des délais d'autorisation d'urbanisme.

De plus Mr le Maire expose la demande de l' Association Communale de Chasse Agrée ( ACCA ) de pouvoir installer un bungalow sur le terrain afin de pouvoir avoir un local associatif une fois les autorisations urbanisme obtenues.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral portant attribution de la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024. Pour un montant de 3 318.80 €

Afin de permettre à l'association d'avoir un local, Mr le Maire propose de retirer le projet de construction de l'appentis et par conséquent de demander le retrait de la subvention dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

✓ Valide la proposition

- ✓ Autorise Mr le Maire à effectuer les courriers nécessaires à ce retrait

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abs :

**Délibération 2024-0033 Retrait du projet de construction d'un appentis et de la subvention CTD 2024**

Mr le Maire explique que le projet de construction de l'appentis est toujours en attente, car la révision du plan local d'urbanisme intercommunal est toujours en cours et ne sera pas effectif avant la fin de l'année, sans compter sur les des délais d'autorisation d'urbanisme.

De plus Mr le Maire expose la demande de l' Association Communale de Chasse Agrée ( ACCA ) de pouvoir installer un bungalow sur le terrain afin de pouvoir avoir un local associatif une fois les autorisations urbanisme obtenues.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral portant attribution de la subvention au titre du contrat territoire départemental du secteur nord l'année 2024 . Pour un montant de 4 980,00 €

Afin de permettre à l'association d'avoir un local, Mr le Maire propose de retirer le projet de construction de l'appentis et par conséquent de demander le retrait de la subvention dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ Valide la proposition
- ✓ Autorise Mr le Maire à effectuer les courriers nécessaires à ce retrait

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abs :

Point sur prévision et achat d'un Bungalow et subvention comprise à hauteur de 3500.00€

Ce point sera à nouveau débattu en Conseil Municipal car nous sommes toujours en attente de devis.

De plus si subvention de fonctionnement il sera impossible de récupérer le FCTVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Le secrétaire de séance



Le Maire



